

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 15 décembre 2025**

CONVOCATION

Date : 9 décembre 2025
Affichée le : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	29
Votants :	31
Pouvoirs :	6
Absent :	4

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Marilene DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohammed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

**AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :**

17 DEC. 2025

**DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

19 DEC. 2025**Absents représentés**

M. BROCHOT	Pouvoir à Mme ELONGUERT
Mme PEREZ	Pouvoir à Mme LAMBRE
Mme SENET	Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à M. BOULHAMANE
Mme MEHADJI	Pouvoir à M. NACHITE
M. FACCHINI	Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés**Absents non représentés**

Mme HAMADOUCH, M. ZAHRAOUI, Mme M'BAYE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

19 Parc Alata VI - Cession du terrain dénommé "ancienne route de Senlis"

■ Rapport de présentation :

Moussa EL MOUSSAOUI, Conseiller Municipal

En vue de permettre la réalisation du projet de la SNC FP Creil d'aménagement d'un parc multi-activités, dénommé ALATA VI, dans la continuité des zones économiques du Parc Alata, le conseil municipal, par délibération du 13 octobre 2025, a prononcé le déclassement du domaine public communal de l'ancienne route de Senlis situé lieudit « Le Poteau », pour affectation dans le domaine privé communal préalablement à sa cession au profit de la SNC FP CREIL.

Ce bien, identifié aux plans annexés à la présente délibération, est nouvellement cadastré sur Creil section AW n°207 pour 8 786 m² selon document d'arpentage n°1764E du 6 décembre 2024 établi par M. Nelson CORREIA, géomètre-expert.

Par avis en date du 29 septembre 2025, le Domaine a estimé la valeur vénale unitaire de ce terrain à 5 euros le m², soit pour une surface de 8 786 m² à 43 930,00 euros.

Aussi, il vous est proposé d'accepter la cession au profit de la SNC FP CREIL dans ces conditions et d'autoriser madame la Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Déport des Élus : Mesdames Sophie DHOURY-LEHNER, Fabienne LAMBRE et monsieur Jean-Claude

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1111-6 et L2121-29,
 Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L3211-14,
 Vu les délibérations n°22 du conseil municipal du 6 février 2023 et n°20 du conseil municipal du 13 octobre 2025,
 Vu l'avis du Domaine du 20 février 2023 prorogé par courrier du 29 septembre 2025,
 Vu le document d'arpentage n°1764E du 6 décembre 2024 dressé par M. Nelson CORREIA géomètre-expert,
 Vu les plans ci-annexés,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu l'avis de la commission « Projet de Ville et transition écologique » en date du 25 novembre 2025,
 Considérant l'intérêt pour la commune que représente la cession de ce bien à la SNC FP CREIL porteur du projet ALATA VI,
 Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 31	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prends pas part au vote : 4
--------------	-----------	------------	----------------	--------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1 : d'accepter la cession par la commune au profit de la SNC FP CREIL du terrain dénommé « ancienne route de Senlis » nouvellement cadastré à Creil section AW n°207 pour 8 786 m² au prix de 43 930,00 euros.

Article 2 : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout avenant ou document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

CREIL, le **19 DEC. 2025**

Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
 Vice-Présidente de l'ACSO
 Chargée du Projet de Territoire



Madame Sophie DHOURY-LEHNER



La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT

